



ZNIEFF 2^{ème} génération 230000288

type I
87010003

Date de la description : 1993

Date de la mise à jour : 2003

Correction complémentaire

LES COTEAUX ET FALAISES DU CAP DU HODE A SAINT-VIGOR D'YMONVILLE

Liste des communes concernées : SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE

Superficie (ha) : 42,36 ha

Intérêt de la zone : Situé sur la rive droite de la basse vallée de la Seine, au Sud de la commune de Saint-Vigor d'Ymonville, le vaste coteau du Cap du Hode s'étend depuis le hameau de l'Estrangle jusqu'au Sud de Saint-Vigor. Il s'étire verticalement sur une centaine de mètres de dénivelé en suivant une orientation dominante Nord-Ouest / Sud-Est.

Les versants sont majoritairement occupés par des ourlets plus ou moins denses, desquels émergent des falaises et replats rocheux abruptes. Des fourrés et taillis les entourent sur les marges.

En haut de versant, les sols caillouteux à silex génèrent la présence de fourrés acidoclines à Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), Houx (*Ilex aquifolium*), Ronces (*Rubus sp.*)... Quelques corniches crayeuses accueillent de petites formations à If du Taxo-Coryletum, groupement original endémique des basses vallées de la Seine et de la Risle.

Les versants sont majoritairement occupés par des pelouses-ourlets calcicoles. Les faciès ras sont devenus relictuels : les ourlets dominant, envahis par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), graminée sociale colonisatrice des anciennes pelouses qui ne sont plus gérées (disparition des troupeaux, faible dynamique érosive...). Par contre, les corniches et les falaises comportent encore des micro-pelouses et des faciès pionniers sur cailloutis.

Les formations herbacées sèches sont de plus en plus envahies par les ligneux (alliance du Berberidion). Des fruticées parfois impénétrables de Troènes (*Ligustrum vulgare*), Cornouillers sanguins (*Cornus sanguinea*), Prunelliers (*Prunus spinosa*), Aubépines (*Crataegus monogyna*), Ronces (*Rubus sp.*)... s'y développent, préfigurant l'installation de la forêt. Cependant, la proximité de la mer et l'exposition aux vents du Sud freinent, pro parte, la croissance des ligneux. On constate ainsi une déformation des buissons due au vent (anémomorphose typique en contexte littoral). De rares Genévriers (*Juniperus communis*) sont également présents.

Ces formations de pelouses-ourlets calcicoles sont des milieux remarquables, menacés à l'échelle européenne, qui relèvent de la Directive Habitats.

L'originalité de cet ensemble d'ourlets tient notamment dans la présence d'espèces halophiles rares en Haute-Normandie : le rare Chou sauvage (*Brassica oleracea*), la Bette maritime (*Beta vulgaris subsp. maritima*) assez rare.

Le rare Orpin réfléchi (*Sedum rupestre*) a été noté sur des sols caillouteux, ainsi que le Silène penché (*Silene nutans*) et la Belladonne (*Atropa belladonna*), assez rares. La rare Orobanche du genêt (*Orobanche rapum-genistae*) se développe sur des Genêts à balais (*Cytisus scoparius*).

L'Iris fétide (*Iris foetidissima*), l'Anacamptis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*), la Séslerie bleuâtre (*Sesleria caerulea*), la Blackstonie perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), la Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys subsp. germanicum*), l'Aspérule à l'esquinancie (*Asperula cynanchica*)... espèces peu communes, ont également été notées

Concernant l'avifaune, on note la reproduction sur les falaises du Goéland argenté (*Larus argentatus*), du Choucas des tours (*Corvus monedula*) et du Faucon crécerelle (*Falco subbuteo*). Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), qui opère un retour sur la Normandie, pourrait trouver ici des biotopes de reproduction favorables. En effet avant-guerre, les falaises cauchoises abritaient les plus fortes densités européennes d'aires de cette espèce rupestre emblématique.

Les lépidoptères présentent une diversité importante (plus d'une cinquantaine d'espèces surtout d'hétérocères), avec notamment le très rare Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), très menacé en Europe et inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats, et *Chortodes morrisii*, Noctuelle dont ce serait la seule station connue en France.

Ce coteau comprend également une cavité qui abrite en hiver des chiroptères rares et menacés, au sein desquels on trouve le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

Ces espèces sont rares et menacées en France et en Europe et de ce fait inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats. Les forêts de feuillus, les lisières et les pelouses calcicoles constituent pour eux des terrains de chasse potentiellement favorables. On note aussi par ailleurs la présence de la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*).

Une protection des cavités à chiroptères menacés au moyen de grilles blindées posées aux entrées pourrait être intéressante : les chiroptères ont impérativement besoin de quiétude en période d'hibernation, le dérangement par des intrusions humaines leur étant fortement dommageable.

Les pelouses évoluent très sensiblement sous l'effet de l'envahissement par les ourlets à Brachypode et par les buissons. Sans coupe des ligneux envahissants et/ou pâturage extensif adéquat, ces milieux remarquables sont condamnés à une disparition inéluctable. Des pratiques pastorales extensives seraient indiquées pour maintenir la qualité biologique et paysagère de ces pelouses.

Facteurs influençant l'intérêt de la zone : fermeture du milieu, envahissement d'une espèce, abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches.

Critères d'intérêt patrimoniaux : écologique, faunistique, insectes, oiseaux, mammifères, floristique

fonctionnels : rôle naturel de protection contre l'érosion des sols, fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

complémentaires : paysager (paysage esthétique, issu de pratiques culturelles ancestrales), géomorphologique (géomorphologie caractéristique) , 83- géologique (présence de types géologiques)

Bilan flore : 10 phanérogames déterminantes :

Silene nutans L., *Sesleria caerulea* (L.) Ard., *Sedum rupestre* L., *Orobanche rapum-genistae* Thuill., *Iris foetidissima* L., *Beta vulgaris* L. subsp. *maritima* (L.) Arcang.

Bilan faune : 2 lépidoptères déterminants :

Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

5 oiseaux déterminants :

Goéland argenté (*Larus argentatus*), *Faucon crécerelle* (*Falco tinnunculus*), *Faucon pèlerin* (*Falco peregrinus*), *Chevêche d'Athéna* (*Athene noctua*)

3 mammifères déterminants :

Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), *Grand rhinolophe* (*Rhinolophus ferrumequinum*), *Grand murin* (*Myotis myotis*)

5 oiseaux déterminants :

Goéland argenté (*Larus argentatus*), *Faucon crécerelle* (*Falco tinnunculus*), *Faucon pèlerin* (*Falco peregrinus*), *Chevêche d'Athéna* (*Athene noctua*)

Typologie des principaux milieux abritant des espèces déterminantes :

34.113 FORMATIONS HERBEUSES SUR DEBRIS ROCHEUX	2 %
34.3225 MESOBROMION CRETACE DU BASSIN PARISIEN	60 %

Cette ZNIEFF de type I est incluse dans la ZNIEFF de type II n° 8701 - LES FALAISES ET VALLEUSES DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE